



1

BUREAU LE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SOMME

Partie réservée au service versant

Nom du Service :

Service Liaison - Rémunérations

Date du Versement :

Nombre d'articles (3) : 122

Partie réservée aux Archives

n° du versement : 1131 W

date de prise en charge : 15.09.1986

métrage : 13 m.

T 450.451

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
1 à 12	Totaux des revenus année 1978	I	/	Éliminé le 02.07.2002	Éliminé en 2018 et 29.
13 à 24	1979	I			
25 à 36	1980	I			
37 à 48	1981	I			
49	Annexes États des revenus quide crédit	I			
50	requêtes d'ouvrages 1980	I			
51	histoires des années année 1980	I			
52 à 53	Donc régularisation années 14 ^e sem. 1980	I			
54	Annexes États des revenus ann. de crédit 1981	I			
55	requêtes d'ouvrages	I			
56 à 57	histoires des années année 1981	I			
58 à 59	Donc régularisation années 1 ^e sem. 1981	I			

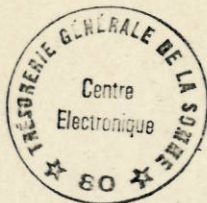
Indexation

n° 52 et 53, 58 à 122
éliminés le 02.07.2002.

(1) indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79 1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.
 (3) Un article est constitué par une liasse (max. 10 cm épaisseur) ou un registre.

Pour le Trésorier-Payeur Général:
Le Chef du Département Informatique

Lee - -
D. LEEUWS



BORDEREAU LE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SOMME

Partie réservée au service versant

Nom du Service :

Service Liaison - Rémunérations

Date du Versement :

Nombre d'articles (3) :

Partie réservée aux Archives

n° du versement :

date de prise en charge :

métrage :

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Arrée d'élimination	Observations (2)
60 à 63	Bordereaux chèques 1980 (4 liasses)	I	Éliminés le 02.07.2002.		
64 à 67	- 1981 (4 liasses)	I			
68 à 79	- réglemens bancaires 1981	I			
80 à 91	- CCF - CNE 1981	I			
92	- CE - TG 1981	I			
93	- G.C 1980	I			
104 à 105	- bancaires 1982	I			
106 à 117	- CCF - CNE 1982	I			
118	- CE - TG 1982	I			
119	- G.C 1981	I			
120	- Carte annua 1980	I			
121 à 122	- annua 1981	I			

Indexation

Le Conservateur en Chef
Directeur des Services d'Archives,

Am Couret

(1) indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79 1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79 1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment, localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

(3) Un article est constitué par une liasse (max. 10 cm épaisseur) ou un registre. Le Chef du Département Informatique

Amicus le 30 mai 1986
Pour le Trésorier-Payeur Général:

100 -
LEUWS